DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE
CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

AFFAIRE N° 2026-010-CDE : ELECTION DE LA VICE-PRESIDENCE

La convocation du Conseil d'Administration avait été faite le 26 JUIN 2026 Le nombre des membres en exercice : 12 Présents : 09 Représentés : 02 Absent : 03 Total des Votes : 11 La Présidente, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame PAPAYA Marie Sidoleine, Présidente à la Caisse des Ecoles. Présents : Sidoleine PAPAYA – Larissa COURTEL – Séverine HOAREAU – Gilles GABOU – Cynthia LALLEMAND – Magali NAVARRO – Nicaise GONOT – Cathrine RAMIN– Pascale NABA Absents : Joël CORSEAUX– Lindsay BETON – Emilie GAZE Représentés : Joël CORSEAUX a donné pouvoir à Magali NAVARRO – Emilie GAZE a donné pouvoir à Cynthia LALLEMAND Secrétaire de séance : Séverine HOAREAU

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

LE QUORUM ETANT ATTEINT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260702-2026-010-CDE-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Suite à l'élection de Madame PAPAYA aux fonctions de Maire de la Commune de Salazie, le 22 mars 2026, devenant ainsi présidente de plein droit du Comité de la Caisse des Ecoles. La présidente rappelle aux membres présents que conformément à l'article R212-26 du Code de l'Education, le comité de la Caisse des Ecoles comprend :

Des membres de droit :
- Le Maire, présidente
- L'Inspecteur de l'Education de la circonscription ou de son représentant,
- Un membre désigné par le Préfet,
- Trois conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal

Des sociétaires :
- Trois sociétaires, parents d'élèves de premier degré, résidant dans la commune, ayant fait acte de candidature.

Des représentants du corp enseignant renouvelables chaque année :
- Le coordonnateur du réseau,
- Deux directeurs d'écoles désignés par leurs pairs

Madame HOAREAU Séverine, Monsieur GABOU Gilles et Madame TECHER Sophie ont été désignés lors de la séance du 21 mai 2026 pour représenter la Ville au sein du Comité de la Caisse des Ecoles, délibération n°2026-CM-060.

La présidente propose aux membres présents de procéder à l'élection de la Vice-Présidence.

Mme TECHER Sophie se porte candidate en tant que vice-présidente.

Le vote se fait à main levé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vu l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2026-CM-060 du conseil municipal du 21 mai 2026.

Après avoir voté à main levé, à l'unanimité (11 voix pour et 0 contre) :

- **Mme Sophie TECHER est élue vice-présidente de la Caisse des Ecoles.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de la légalité.

.....

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

La Présidente,
Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
Caisse des Écoles

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260702-2026-010-CDE-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026